

Régime de pension du Canada et du Québec - Montants et Tarifications		
	RPC	RRQ
Maximum des gains ouvrant droit à pension	74 600,00 \$	74 600,00 \$
Ajout de l'année. Max. Gains ouvrant droit à pension	85 000,00 \$	85 000,00 \$
Exemption de base	3 500,00 \$	3 500,00 \$
RPC1 Taux de cotisation patronale-salariale	5,95 % / 5,95 %	6,30 % / 6,30 %
RPC2 (contribution supplémentaire)	4 % / 4 %	2 % / 2 %
RPC1 Taux de cotisation travailleurs indépendants	11,9 %	12,6 %
RPC2 Taux décotisation travailleurs indépendants	8 %	8 %
Cotisation maximale (C.M.)		
pour employés et employeurs	4 230,45 \$	4 479,30 \$
pour travailleurs indépendants	8 460,90 \$	9 292,90 \$
Prestation mensuelle maximale		
Pension mensuelle à 65 ans	1 507,65 \$	1 507,65 \$
Pension d'invalidité - cotisant	1 741,20 \$	1 737,67 \$
Pension d'invalidité - enfant d'un cotisant	307,81 \$	307,81 \$ (jusqu'à l'âge de 18)
Prestation de décès	2026	2026
Rente de conjoint survivant de moins de 45 ans, sans enfant à charge, non invalide	803,54 \$	719,50 \$
Rente de conjoint survivant de moins de 45 ans, avec enfant(s) à charge, non invalide	803,54 \$	1 129,95 \$
Rente de conjoint survivant de moins de 45 ans, invalide, avec ou sans enfant à charge	803,54 \$	1 173,58 \$
Rente de conjoint survivant âgé entre 45 et 64 ans	803,54 \$	1 173,58 \$
Rente de conjoint survivant âgé de 65 ans et plus	904,59 \$	881,48 \$
Rente d'orphelin	307,81 \$	307,81 \$ (jusqu'à l'âge de 18)
Montant forfaitaire au décès	2 500,00 \$	2 500,00 \$
Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)		
Maximum annuel de rémunération assurable		103,000 \$
Taux de cotisation des employés (par tranche de 100 \$ de rémunération assurable)		0,430 \$
Taux de cotisation des employeurs (par tranche de 100 \$ de rémunération assurable)		0,602 \$
Taux de cotisation des travailleurs indépendants (par tranche de 100 \$ de rémunération assurable)		0,764 \$

Taux de la Sécurité de la vieillesse 2026		
	Prestation mensuelle maximale	
Prestation de retraite de 65 à 74 ans		742,31 \$
Âge des prestations de retraite 75 ans et plus		816,54 \$
Supplément de revenu garanti (SRG)		
- Personne seule		1,108,74 \$
- Conjoint / conjoint de fait d'un non-pensionné		1,108,74 \$
- Conjoint / conjoint de fait d'un pensionné		667,41 \$
- Conjoint / conjoint de fait d'un bénéficiaire de l'allocation		667,41 \$
Allocation		1,409,72 \$
Prestation de survivant		1,680,47 \$
Taux de cotisation à l'assurance-emploi 2026		
	Ontario	Quebec
Taux de cotisation salariale (par 100 \$ de la rémunération assurable)		1,30 \$
Cotisation salariale annuelle maximale	1 123,07 \$	895,70 \$
Taux de cotisation patronale (par 100 \$ de la rémunération assurable)		1,82 \$
Cotisation patronale annuelle maximale	1 572,30 \$	1 253,98 \$
Rémunération assurable maximale	68 900,00 \$	68 900,00 \$
Prestation hebdomadaire maximale	729,00 \$	729,00 \$*
Programmes de retraite et les limites maximales du CELI		
RPA à prestations déterminées - accumulation des prestations		3 932,22 \$
RPA à cotisations déterminées - cotisations		35 390,00 \$
Régime de participation différée aux bénéfices - cotisations		17 695,00 \$
REER - cotisations		33 810,00 \$
Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)		7 000,00 \$

*55% de la rémunération assurable, ce qui représente le niveau général des prestations.